



## **Vers un nouveau mode de ville**

Pour répondre aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux, le SMTC a adopté en mai 2000 le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération grenobloise. En conciliant transports et urbanisme, il permettra d'optimiser les déplacements de chacun au sein de l'agglomération à l'horizon 2012.

## **Des bénéfiques ... pour votre entreprise**

### **Valorisation de l'image**

- Entreprise citoyenne.
- Stratégie de développement durable : certification ISO 14001, Agenda 21, management environnemental.

### **Dialogue social**

- Regroupement de vos salariés autour d'un projet fédérateur.

### **Avantages financiers**

- Optimisation de votre parc de voitures de service ou de fonction.
- Limitation de vos frais de déplacements, de vos coûts de stationnement.
- Limitation de votre budget « Prime transport »<sup>(1)</sup> grâce aux offres préférentielles des opérateurs mobilité (TAG, Transisère, Métrovélo, Alpes Autopartage).
- Subvention de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

## **... et pour vos salariés**

### **Qualité de vie**

- Moins de fatigue et de stress dus aux embouteillages, aux risques d'accident ou à la recherche de places de stationnement.
- Diminution de l'exposition aux polluants.

### **Avantages financiers**

- Venir au travail en transports en commun coûte en moyenne 7 fois moins cher qu'en voiture.
- « Prime transport »<sup>(1)</sup> défiscalisée de 50% sur les abonnements vélos et transports en commun.

### **Citoyenneté**

- Amélioration de la qualité de l'air de l'agglomération grenobloise grâce à l'utilisation d'un mode de transport alternatif.

<sup>(1)</sup> décret 2008-1501 du 30 décembre 2008